

Nantes, le 2 juin 2016

Commission Arc Atlantique

Bruno Retailleau élu à la Présidence
de la Commission de l'Arc Atlantique

La Commission Arc Atlantique (CAA) réunie en assemblée générale ces 2 et 3 juin à Pampelune a porté à la présidence la Région des Pays de la Loire, qui succède ainsi à la Région Cantabrie.



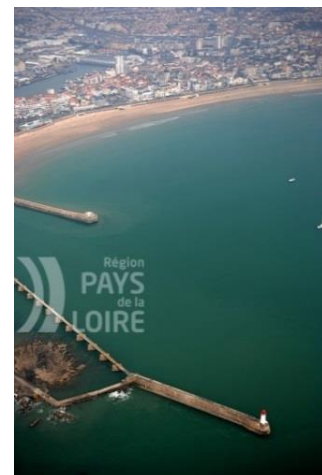
Passation de pouvoir entre Juan J.Sota Verdion (Région Cantabrie) et Bruno Retailleau

« La Région des Pays de la Loire a toujours considéré nécessaire de porter la voix de l'Arc Atlantique au sein de la CRPM et plus globalement des réseaux européens, et ce depuis la création de la Commission Arc Atlantique en 1989, à l'initiative de son fondateur et ancien Président du Conseil régional, Olivier Guichard. Convaincue du rôle primordial que doivent jouer les Autorités régionales dans la préparation et la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'Union européenne, la Région des Pays de la Loire s'attachera à défendre la spécificité des territoires atlantiques, notamment dans le cadre des débats sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel et sur l'avenir de la politique de cohésion post 2020. », explique Bruno Retailleau, président du Conseil régional

des Pays de la Loire et nouvellement élu président de la CAA.

Situés au cœur géographique de l'Arc Atlantique, les Pays de la Loire, comme les Régions membres de cette instance, revendiquent leur spécificité maritime et sa traduction en termes de dynamique économique et d'emplois, comme en témoignent ces quelques chiffres :

- le **1er port de la façade atlantique française** mobilisant **25 000 emplois**,
- le berceau des plus grands paquebots du monde avec les chantiers navals STX et son réseau de sous-traitance qui représentent **plus de 6 000 emplois**,
- le **2e terminal pétrolier de France, la 2e plus grande raffinerie de France**,
- le **1er site d'essai en mer français pour les EMR**, plus de **1 000 chercheurs** sur la région nantaise en 2017,
- **2500 marins-pêcheurs** embarqués sur **600 navires de pêche**.



Afin de répondre aux spécificités territoriales et maritimes des Régions du Bassin atlantique, Bruno Retailleau envisage son action à la présidence de la CAA, pour les deux années à venir, à travers 4 grandes orientations stratégiques :

1. Accroître la visibilité des Régions atlantiques dans l'élaboration des politiques européennes à forte dimension territoriale.

Fortes de leurs atouts et de leurs compétences, les Régions de l'Atlantique doivent pouvoir s'appuyer davantage sur les acteurs et réseaux professionnels régionaux et européens pour développer leur action en complémentarité, face aux instances européennes. Des rencontres avec les commissaires européens en charge des politiques concernant l'arc atlantique seront organisées et les actions de lobbying renforcées, notamment dans le cadre de la révision des politiques communautaires après 2020.

2. Renforcer l'action de la CAA sur la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique.

La CAA a été un acteur clé du lancement de cette Stratégie qui a vocation à mieux coordonner les actions de l'Union européenne, des Etats et des Régions sur les territoires atlantiques, afin de révéler les potentiels de croissance de l'économie bleue. Il s'agira notamment de mieux mobiliser les fonds européens pouvant être bénéfiques aux acteurs atlantiques. Par ailleurs, de nouveaux financements ont été débloqués cette année dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) afin de lancer des initiatives en faveur de la croissance bleue. La Présidence des Pays de la Loire veillera à ce que ces fonds européens aient un véritable impact sur les territoires atlantiques.

3. Renforcer l'articulation entre les groupes de travail et les projets européens.

La CAA est un forum d'échanges pour les Régions atlantiques, elle constitue un véritable outil pour développer les partenariats entre les Régions de cet espace et les autres acteurs de la façade atlantique. L'objectif est d'orienter davantage les actions de ses 6 Groupes de travail vers la participation à des projets européens. 7 projets dont la CAA est partenaire, ont ainsi été déposés le 31 mai, parmi lesquels « A blue Master for a blue Career » qui vise à créer un Master II professionnel en alternance, entièrement dédié aux biotechnologies bleues.



4. Développer une mobilisation atlantique forte sur l'accessibilité de l'arc atlantique et les filières émergentes à fort potentiel.

Porte d'entrée ouest du continent européen, l'arc atlantique doit améliorer son accessibilité et développer la connexion entre ses ports maritimes et le reste du réseau. La CAA s'investira dans la prochaine révision des cartes pour la création d'un Corridor atlantique couvrant les 5 Etats membres atlantiques (Portugal, Espagne, France, Royaume-Uni et Irlande). Des financements supplémentaires seront nécessaires pour mieux relier les territoires maritimes au reste du marché européen, que ce soit par le rail (fret ferroviaire) ou par des autoroutes de la Mer.

Par ailleurs, les EMR constituent un axe de développement majeur pour les régions atlantiques. Elles possèdent en effet une forte valeur ajoutée par la présence d'importants acteurs industriels ainsi que de centres de recherche et académiques bien positionnés sur ce sujet. La présidence de la CAA accompagnera cette dynamique EMR avec un double objectif : permettre au bassin atlantique d'être identifié aux niveaux européen et mondial comme une référence dans ce domaine et faciliter l'implantation de projets industriels qui créeront des emplois durables sur les territoires.



« La Région des Pays de la Loire est convaincue que la Commission Arc Atlantique peut continuer à apporter une réelle valeur ajoutée 'atlantique' aux débats européens et à développer une logique de projets de territoires atlantiques valorisables tant sur le plan local que sur la scène européenne » conclut Bruno Retailleau.

La Commission de l'Arc Atlantique en bref

La CAA est l'une des six Commissions géographiques de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et son action, bien que spécifique aux attentes de ses Régions membres, s'inscrit dans ce cadre plus général.

18 Régions pionnières qui coopèrent depuis 1989

La Commission Arc Atlantique est née en 1989 à Faro (Algarve, Portugal). Elle couvre cinq États (Irlande, Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal) d'un territoire s'étalant de l'Andalousie à l'Écosse. Avec quelque 60 millions d'habitants, elle représente 12% de la population européenne.

Un espace de coopération dynamique

Les problématiques d'accessibilité, de changement climatique, d'énergie ou de sécurité maritime dépassent le cadre des frontières régionales et nationales et justifient une coopération transnationale. Cette coopération se traduit par :

- Des groupes de travail actifs sur des thématiques telles que les transports, la pêche, la recherche marine et maritime, etc.
- Des projets au service des citoyens et des territoires: avec un budget de 140 millions d'euros sur la période 2014-2020, le programme européen INTERREG Espace Atlantique permet à des partenaires des 5 États de l'Arc Atlantique de développer des actions communes.
- Un partenariat étroit avec les autres acteurs atlantiques : la Commission Arc Atlantique travaille en étroite collaboration avec les villes, les Chambres d'agriculture, les socioprofessionnels et les universités et s'affirme comme pilote d'une action d'envergure visant au développement durable du territoire atlantique.

CONTACT PRESSE : Nadia Hamnache - nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 - 06 77 66 11 16